Département de MAINE ET LOIRE Arrondissement de Saumur Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du conseil municipal du 28 avril 2025

Convocation du 22/04/2025

Nombre de conseillers en service: 13

Conseillers présents: 9

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 29/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit du mois d'avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Madame Armelle PONCET, le Maire,

Président: Armelle PONCET.

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

<u>Présents</u>: Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD, Isabelle JOREAU, Magalie MARTIN, Anne MAYER, Yvonne FREMONT, Vincenzo AGRELO et Philippe VARIN.

<u>Absents</u>: Olivier CHARRIER, Mireille FOURMOND, Christophe GAIGNON et Frédéric BRUERE.

Bon pour pouvoir: Néant.

DCM 2025-17 TRAVAUX DE REFECTION DE LA VOIRIE ROUTE DU DOREUR

Monsieur le 1^{er} adjoint présente au conseil municipal 3 devis à savoir :

- 1) Sarl DJTP sise à la Giraudière AUVERSE 49490 NOYANT-VILLAGES : Devis PR2501-0032 réfection de la route communale Pour un montant de 15.902,59 € HT soit 19.083,11 € T.T.C.
- 2) Luc DURAND Z.A la Chesnaie PRUILLE 49220 LONGUENEE-EN-ANJOU: Devis 25DD0027/2: Pour un montant de 13.856,75 € HT soit 16.628,10 € T.T.C.
- 3) COLAS sise à 3 Allée au Poirier 49000 ECOUFLANT :

Devis 1580846:

Pour un montant de 16.612,00 € HT soit 19.934,40 € T.T.C.

Détail des travaux :

- Route du Doreur, voirie rurale en enrobé.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de retenir à l'unanimité des membres présents, la société Luc DURAND Z.A la Chesnaie – PRUILLE – 49220 LONGUENEE-EN-ANJOU :

Accusé de réception en préfecture 049-214900458-20250428-DCM2025-17-Al Date de télétransmission : 29/04/2025 Date de réception préfecture : 29/04/2025 Pour un montant de 13.856,75 € HT soit 16.628,10 € T.T.C.

Certifié exécutoire par le Maire Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture de Saumur, le 29/04/2025 Et de la mise en ligne le 29/04/2025 Pour copie certifiée conforme, La BREILLE LES PINS, le 29/04/2025 Le Maire,

Armelle PONCET

Le secrétaire